

Zeitschrift: Sinfonia : officielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband =
organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

Band: 55 (1993-1994)

Heft: 502

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sinfonia

Nr. 502
März 1994
55. Jahrgang

Offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverbands (EOV) / Organe officiel de la Société fédérale des orchestres (SFO)

Assemblée des délégués et ateliers musicaux

Nous y voici presque: les 7 et 8 mai 1994, les membres de notre société, ses membres d'honneur et, nous l'espérons, beaucoup d'amis de la Musique se retrouveront à Fribourg pour l'**Assemblée ordinaire des délégués de la SFO**. Après cet acte officiel et le repas de midi, nous nous répartirons avec nos instruments dans **trois ateliers musicaux**. En soirée, les participantes et participants auront le plaisir et la chance d'écouter un court récital d'orgue à la Cathédrale et termineront la journée avec un banquet pris à «La Grenette». Le dimanche matin, poursuite des répétitions, avec un concert final des trois ateliers musicaux, point final du week-end.

Que l'Orchestre de la ville et de l'université de Fribourg soit ici remercié de son engagement exemplaire à l'organisation de notre rencontre.

Le Comité et la Commission de

musique se réjouissent d'ores et déjà de pouvoir saluer le plus

grand nombre possible de délégués, de musiciennes et musiciens d'hôtes en provenance de toutes les parties de notre pays dans la belle ville des Zähringer.

Assemblée des délégués

7. mai 1994, dès 10h.15, dans l'Aula de l'Ecole normale cantonale, Rue de Morat 36 à Fribourg

Ordre du jour

Salutation

Eloge funèbre

- Contrôle de présence et élection des scrutateurs
- Procès-verbal de la 73e Assemblée des délégués à Zurich (publié dans "Sinfonia" no. 499)
- Rapport du comité central pour l'année 1993
 - Rapport présidentiel *)
 - Rapport de la bibliothèque centrale *)
- Rapport de la commission de musique *)
- Rapport des vérificateurs et comptes annuels 1993 *)
- Cotisations 1994 et prévisions budgétaires *)
- Revision des statuts
- Programme de travail du comité central pour 1994
- Motions des sections
- Lieu de la 75e Assemblée des délégués
- Divers
- Honneurs aux vétérans

*) publié dans ce numéro de la «Sinfonia»

Point 3 de l'ordre du jour:

Rapport du Comité central pour l'année 1993

Rapport présidentiel

Au moment de devoir rédiger le titre de ce rapport, je me suis rendue compte à quel point une année passe rapidement. Je pensais en outre, il y a une année, que je rédigerais alors mon dernier rapport en qualité de responsable de la bibliothèque. Or, je n'y coupe pas, les fait veulent que je rédige tant celui relatant les activités du Comité que son homologue pour le secteur bibliothèque. Ceci vous explique aussi pourquoi j'ai dû conserver quelques mois encore la responsabilité de notre bibliothèque; la remise de cette tâche importante est prévue pour le premier semestre 1994.

a. Le volume de travail administratif de la direction de la société doit être autant que possible réduit et rationalisé de telle sorte qu'il puisse être conforme à l'engagement bénévole des membres du comité.

b. Les statuts sont adaptés aux besoins et exigences de notre temps; ils sont facilement compréhensibles et transparents. En outre, ils comprennent les conditions permettant de mieux représenter les intérêts des orchestres de jeunes et d'écoliers.

point a.

Il y a un an et demi, lors de la dissolution de PROSCRIPT, le comité remarqua rapidement que confier les travaux administratifs de la SFO à un bureau spécialisé, n'entraîne plus en ligne de compte. D'ailleurs le frais occasionnés aurait été trop lourds. Le comité entreprit donc, en été 1993, de créer des structures nouvelles et claires, en répartissant à chaque membre du comité un cahier de charges précis et en simplifiant les relations organisationnelles et administratives. La nouvelle organisation prévoit les domaines principaux suivants: 1. contacts avec les orchestres-membres, séparés par région, ainsi que le recrutement, 2. secrétariat, 3. finances, 4. bibliothèque, 5. droits d'auteurs et 6. relations internationales. Chaque membre du comité est responsable de son domaine et informe régulièrement la Présidente et le comité de l'avancement de ses travaux.

Je mettrai ici en exergue le mandat particulièrement chargé, confié au responsable de la bibliothèque, H.P. Zumkehr. A savoir, saisir sur ordinateur les quelque 4500

adresses des destinataires du «Sinfonia», de même que les adresses des responsables des orchestres-membres. En plus de quoi, il doit créer une nouvelle formule destinée aux rapports annuels des orchestres, ainsi que concevoir un programme pour l'analyse des rapports annuels et pour les informations destinées à la SUISA. Pour atteindre les objectifs précités, de tels travaux se révèlent incontournables. Ceci vous explique aussi pourquoi j'ai dû conserver quelques mois encore la responsabilité de notre bibliothèque; la remise de cette tâche importante est prévue pour le premier semestre 1994.

point b.

Les orchestres de jeunes et d'écoliers ont souvent d'autres attentes, vis-à-vis de leur organisation faîtière que les traditionnels orchestres d'amateurs. Ils utilisent certes la bibliothèque, profitent de nos prestations par rapport à la SUISA comme nos autres membres; ils sont par contre plus mobiles, recherchent davantage les contacts, les échanges et les rencontres. Jusqu'à ce jour, de tels désirs restaient souvent et malheureusement lettre-mort. Une révision nécessaire de nos statuts ouvre la possibilité d'agir à satisfaction dans cette direction. Ainsi, à côté de la Commission de musique, un nouvel organe-conseil du comité, ayant pour tâche les questions spécifiques aux orchestres de jeunes et d'écoliers, devrait voir le jour.

La révision des statuts ne fait pas qu'améliorer la position des jeunes dans notre société. Au premier plan, nous avons voulu créer un document de base moderne, autorisant une activité de la société plus claire et plus transparente pour nos membres. Les délibérations y relatives, lors de l'Assemblée des délégués de mai prochain, nous montreront si nous répondons ainsi aux besoins.

Que les membres de Comité et de la Commission de musique soient ici sincèrement remerciés pour leur travail inlassable, amical et bénévole, et pour leur précieuse collaboration.

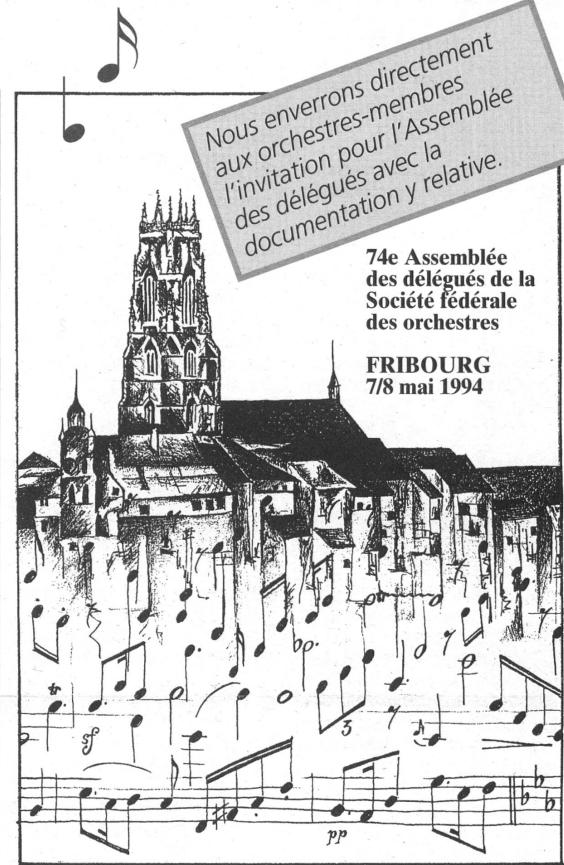
Bibliothèque centrale

En mai 1993, l'Assemblée des délégués adoptait le nouveau règlement sur la bibliothèque. Pour la première fois, depuis la création de notre Société, une taxe est prélevée pour le traitement des commandes. En outre, les autres taxes, déjà existantes, telles que la taxe de prolongation, de mise en ordre du matériel, de remplace-

8263
Nous enverrons directement aux orchestres-membres l'invitation pour l'Assemblée des délégués avec la documentation y relative.

74e Assemblée des délégués de la Société fédérale des orchestres

FRIBOURG
7/8 mai 1994



ment de notes égarées ou détériorées, etc. ont été incluses dans ledit règlement. Comme nous pouvions nous y attendre, cette nouveauté n'aura pas eu d'influences spectaculaires sur le déroulement du travail à la bibliothèque. Le fait que le nombre de commandes ait baissé en 1993, nous autorise à penser que le catalogue est consulté en général plus systématiquement avant de remplir et de passer commande pour une œuvre à consulter.

Comme nous vous l'indiquions lors de l'AD 1993, nous avons commencé de contrôler systématiquement l'état des œuvres de notre bibliothèque. A ce jour, nous avons pu remplacer totalement ou partiellement du matériel d'orchestre pour un total de plus de 10'000 francs. Un don bienvenu de 1'000 francs, accordé par la société coopérative MIGROS de Berne à l'occasion de notre 75ème anniversaire, nous aura permis à lui seul de renouveler le matériel de trois œuvres, à savoir les deux suites de l'Arlésienne de Bizet, ainsi que l'ouverture des Créatures de Prométhée de Beethoven. Nous n'avons pas encore pu contrôler nos 2000 œuvres. Dans le cadre de nos possibilités financières, nous avons l'intention de continuer dans cette voie. Nous souhaitons ainsi pouvoir compter sur votre compréhension, si nous mettons pour l'instant la priorité sur le remplacement d'œuvres en mauvais état, plutôt que sur l'achat de nouvelles partitions.

Je m'en voudrais de ne pas remercier ici sincèrement Mesdames Gaby Moser et Danijela Pavelic de leur amabilité appréciée et de leur compétence reconnue. Ces deux collaboratrices du «Service Suisse aux Bibliothèques» remplissent à souhait le mandat que nous leur avons confié. Plus que dix années d'expérience au service de notre bibliothèque m'auront appris qu'il n'est pas toujours aisément de répondre aux voeux de nos clients, parfois très (trop) exigeants. Je vous rappelle une fois encore, pour bien situer le cadre de nos possibilités, que les deux bibliothécaires qui nous sont attribuées, ne disposent contractuellement que de 10 à 12 heures par semaine pour leur travail à votre service. Vos commandes sont autant que possible liquidées en l'espace d'une semaine. N'attendez donc pas le dernier moment pour les envoyer à la bibliothèque. Merci.

Käthi Engel Pignolo, présidente